

NOTICE

SUR

UNE DÉCOUVERTE DE MONNAIES DU MOYEN-ÂGE

A MAREUIL (VENDÉE)

DANS le courant du mois de juin dernier, un manoeuvre occupé à extraire de la terre sur le revers des douves de l'ancien château de Mareuil, rencontra sous sa pioche un pot contenant de douze à quinze kilogrammes d'anciennes monnaies. L'oxide qui les recouvrait, le mauvais aspect qu'offrit le métal lorsque l'on eut brisé quelques pièces, fit juger tout d'abord que cette découverte n'avait aucun prix, du moins sous le rapport matériel, et l'inventeur fit bon marché de son trésor. Les deux tiers environ de ces monnaies furent à l'instant dispersés et au plus vil prix. Le lendemain le propriétaire du terrain réclama le surplus de la trouvaille, et il lui fut remis.

Cet immense dépôt de monnaies avait heureusement été divisé en larges fractions qui sont arrivées successivement chez les orfèvres de la ville de Luçon que j'habite. Informé par eux de leurs acquisitions, j'ai pu voir le premier toutes ces monnaies, et plus tard le propriétaire m'a permis d'examiner aussi celles qu'il avait recueillies. J'ai donc la certitude qu'il n'en est

échappé qu'un petit nombre à mes investigations, deux ou trois cents au plus.

Dans une aussi forte réunion de monnaies, j'avais l'espérance de faire une ample moisson; mais jamais déception d'amateur ne fut plus grande, jamais trésor enfoui n'offrit moins de variétés. On en jugera par la nomenclature ci-après, au sujet de laquelle je ferai seulement observer que pour les chiffres élevés, les nombres ne sont qu'approximatifs.

Il est remarquable aussi que cet enfouissement ne comprenait que des deniers. Je n'y ai pas trouvé une seule obole.

En voici la composition :

350	Philippe-Auguste, St.-Martin de Tours.	Conserv. médiocre.
1	— Paris avec	FRA OON. Idem.
2	— Arras.	Idem.
7	— TNRONVS CIVI.	Idem.
3	— CIVI REDONIS.	Idem.
2	— DVX BRITANIE.	Idem.
1	— TVRONVS CIVI.	Idem.
1	— GVINGAMP..	Idem.
3,500	Louis VIII ou IX, TVRONVS CIVI.	Très belle conservation.
4	Abbés de Souvigny.	Frustes.
1,200	Erbert, comte du Mans.	Bonne conservation.
2,300	Abbés de Saint-Martin de Tours.	Médiocres.
1	Guillaume, archevêque de Reims.	Fruste.
1	Guillaume, baron de Châteauroux.	Passable.
9	Thibaut, comte de Champagne.	Belle conservation.
1	Henri, comte de Bar.	Fruste.
3	Robert sire de Celles.	Bonne conservation.
5	Jean, comte de Vendôme (3 variétés).	Passables.
4	Geoffroi, vicomte de Châteaudun (2 variétés).	Idem.
6,000	Anonymes de Bretagne NANTIS CIVI.	Conservation diverse.
2,000	— REDONIS CIVI.	Idem.
15	— GVINGAMP.	Idem.
18	— GVINGANP.S.	Idem.
10	Étienne de Penthièvre, GVINGAMP.	Bonne conservation.
2	Alain de Penthièvre. P. GVINGAMP.	Passables.
2	Étienne de Penthièvre. P. DVX BRITANIE.	Idem.

Dans toutes les fractions de cet enfouissement, il se trouvait quelques moitiés, en petit nombre, de monnaies anglaises, qui m'ont paru appartenir à Henri III; il n'y en avait pas d'entières.

On voit par cette nomenclature combien un dépôt aussi considérable de monnaies était pauvre en variétés. Heureusement que les monnaies inédites étaient en assez bon nombre, et surtout d'une haute importance historique. Avant d'en venir à leur description, je vais passer en revue quelques-unes de celles déjà connues.

Philippe Auguste à Saint-Martin de Tours. Dans les catalogues formés par M. de Longpérier pour l'Alliance des Arts, cet habile numismatiste attribue à Philippe-le-Hardi des deniers au nom de Saint-Martin. S'il est possible que quelques-unes de ces monnaies aient été battues sous ce roi, et je ne veux point entrer en discussion avec M. de Longpérier à ce sujet, ceux trouvés à Mareuil ne peuvent appartenir qu'à Philippe-Auguste. Ce point sera suffisamment démontré.

Philippe-Auguste. Deniers tournois. TVRONVS CIVI. — Le catalogue de M. Conbrouse ne fait dater la monnaie tournois que du règne de Louis IX, et cela peut être rigoureusement vrai comme monnaie royale frappée à ce type dans les ateliers monétaires royaux; mais M. Cartier a établi dans sa lettre sur les monnaies de la troisième race (Revue 1838) que Philippe-Auguste avait frappé en son nom des deniers de Saint-Martin de Tours successivement avec les deux légendes SCS MARTINVS et TVRONVS CIVI. On reconnaît surtout ces dessins à l'H romain et au mot CIVI au lieu de CIVIS qui a prévalu plus tard; la découverte de Mareuil prouve la solidité de ces attributions.

Louis VIII ou IX. Ces deniers, que je donnerais de préférence à Louis VIII, quoiqu'il soit possible que quelques-uns appartiennent au commencement du règne de Louis XI, n'of-

frent rien de particulier, sinon qu'ils sont remarquables par leur belle conservation. Ceux à l'É lunaire ont surtout un relief extraordinaire; ceux qui ont REX ont sans exception des points ou des petits annelets après LVDOVICVS et REX. Cette marque monétaire n'existe pas sur ceux qui portent REX. Deux présentent des légendes bizarres. LVDOVICVS IVCVS. R[. TVRONVS CIVIVI. — † LVDOVICVS R††. Même revers. C'est probablement le résultat du trefflage. — Tous ces deniers ont TVRONVS CIVI, aucun ne porte TVRONVS CIVIS, ce qui fixe l'époque de Louis VIII.

Erbert, comte du Mans. Peu de variétés; quelques-unes assez rares avec la légende rétrograde; d'autres avec l'É lunaire; une seule avec le monogramme renversé.

Thibaut, comte de Champagne, à Provins. Toutes au même type des tours crénelées, et non des châteaux de Réthel. (Duby, pl. LXXVII, n° 6.)

Robert de Mehun; Sires de Celles. Ces trois pièces sont au type de celle qui a été publiée dans la Revue de 1841, pl. xv, n° 44. Leur bon état de conservation permet de rétablir complètement le type. M. Cartier les reproduira dans son ouvrage sur les monnaies chartraines.

Vendôme et Châteaudun. Ces monnaies offrent des variétés inédites; mais je ne veux pas dérober à notre directeur le plaisir de les publier.

Anonymes de Bretagne à Nantes et Rennes. Le dépôt de Mareuil en comprenait une immense quantité, ainsi qu'on l'a vu ci-dessus; il s'y trouvait une grande variété de coins, quelques changements de légendes sans importance, mais curieux pour un collecteur spécial, et utiles à recueillir pour une monographie.

Passant aux monnaies inédites, je vais essayer de faire ressortir combien leur découverte est importante, et que le trésor de Mareuil, tout pauvre qu'il paraît au premier coup d'œil,

n'en est pas moins une bonne fortune inespérée, surtout pour la numismatique bretonne, à une époque historique dont les faits sont peu connus et ont donné lieu à quelques discussions entre les auteurs qui s'en sont occupés et qui sont loin d'être d'accord.

Je suis l'ordre de la planche.

N^o 1^{er}. GVILERMVS. Croix. R̄. DEDOLI entre les pointes de l'étoile de Déols. Cette monnaie, qui appartient à Guillaume I^{er} de Châteauroux, était déjà connue, à ce que l'on m'a dit, mais on ne l'avait pas publiée.

2 et 3. STEPHAN COM. Tête informe. R̄. GVINGAMP. Croix non cantonnée. Je produis deux types de cette monnaie parce qu'ils m'ont paru assez distincts, et j'aurais pu en ajouter trois autres, car j'en possède cinq qui diffèrent sensiblement. Ce denier est d'Étienne de Penthievre, et soulève quelques difficultés. On en connaissait un depuis quelques années avec la même légende, que long-temps on a attribué à Étienne II. C'était une erreur; ce qui le prouve suffisamment, c'est qu'il paraît que ce prince n'a jamais possédé Guingamp; il faut donc le rendre à Étienne I^{er}. Mais à qui donner ceux dont dix exemplaires figuraient au trésor de Mareuil? Le type diffère essentiellement ainsi que la fabrique qui se rapproche de celle des monnaies d'Alain dont nous allons parler. Cette monnaie, bien moins barbare que la première, lui est évidemment postérieure. Je l'avais, de prime-abord attribuée à Étienne II. Mieux renseigné, et par la raison concluante que ce seigneur n'a jamais possédé Guingamp, j'ai dû abandonner cette opinion.

Dans cet état de choses, on ne peut agir, à ce qu'il me semble, que par induction et supposer que l'émission des monnaies au nom et au type d'Étienne I^{er} s'est continuée sous ses successeurs, qui y ont fait seulement quelques changements, par exemple, en supprimant les astérisques du droit. Rien ne

s'oppose à ce que celle qui nous occupe ait été frappée sous Étienne II. En examinant l'état de conservation de ces monnaies, et en les comparant avec celle d'Alain, je proposerais de les reporter avec plus de justice à Henri d'Avaugour, successeur d'Alain. Ce dernier n'aurait supprimé qu'une astérisque; Henri les aurait fait disparaître toutes deux.

En partant de cette hypothèse, il faudrait porter à cette époque et à cette famille la monnaie de QUEMPEL-GVINGAMP, que M. Cartier a publiée *Revue* 1844, pl. xx, n° 1.

4. ALEN COMES. Croix cantonnée d'une étoile. R^l. GVIN-GAMP, type des deux monnaies qui précèdent; celle-ci appartient à Alain, comte de Penthievre et de Guingamp, de 1205 à 1212. Mais, ainsi que nous l'a fait observer M. Lecoindre-Dupont, si compétent en pareille matière, il a pu faire frapper cette monnaie antérieurement, alors qu'il n'était encore que comte de Guingamp et de Tréguier; car le droit de monnayage paraît avoir appartenu privativement au comte de la première de ces deux villes. Ce denier d'Alain offre deux degrés de curiosité; il fait connaître une monnaie d'un seigneur dont on n'en avait pas, et le nom paraît être en langage vulgaire, probablement en breton.

5. PHILIPPVS REX. Croix. R^l. DVX BRITANIE. Type de la monnaie d'Eudes, publiée dans la *Revue* de 1844, p. 365. Vignette.

6. BRITAN DVX REX. Même type. R^l. TVRONVS CIVI en légende rétrograde. Croix.

7. PHILIPPVS REX. Croix. R^l. GVINGANP. Type des monnaies d'Étienne de Guingamp.

8. STEPHAN COM. Croix. R^l. + DVX BRITANE. Encore au type d'Eudes.

Voici quatre monnaies nouvelles de la plus haute importance qui viennent éclaircir un point dont un auteur numismatique (M. Conbrouse) a voulu faire un problème histori-

rique. Il ne s'agissait alors que de la monnaie de Philippe-Auguste, frappée à Rennes (V. n° 9). Selon lui, il était impossible d'expliquer comment ce roi avait pu faire battre monnaie en cette ville. « Il était, il est vrai, suzerain de la Bretagne dans l'ordre des fiefs, suzerain même immédiat depuis qu'Arthur, devenu son gendre, s'était déclaré son homme lige; mais cette suzeraineté ne lui donnait pas le droit de faire frapper monnaie à Rennes. Philippe put confisquer la Bretagne sur Jean-sans-Terre, après le meurtre d'Arthur (fait très contestable), mais cela ne lui donnait pas le droit de monnoyage. Les ducs de Bretagne si puissants, si fiers, et qui, au dire d'Henri IV, n'étaient pas de *petits compagnons*, ne pouvaient pas souffrir une telle usurpation.

» La question reste, à son avis, sans solution, à moins que l'on n'admette la note où Duby énonce sans preuve que Philippe fut reconnu *seigneur* de Bretagne. *Tuteur*, j'admettraï l'énoncé de Duby, dit-il, *seigneur*, cela me paraît inconciliable avec le caractère de la noblesse de Bretagne, si fière de son indépendance.

» Je ne sais, ajoute-t-il, si Philippe s'avança de sa personne au-delà de Nantes, comme le rapporte l'*Art de vérifier les dates*, etc. »

Puisque cet auteur fait tant que de citer ce dernier ouvrage, il me semble qu'il eût dû s'apercevoir qu'il se créait une difficulté imaginaire pour avoir le plaisir de la combattre, et que la question y est pleinement résolue. (T. II, série capétienne, p. 60.)

Voici, en effet, le passage de l'*Art de vérifier les dates*, dont le texte est tout-à-fait positif.

« L'an 1206, Philippe, craignant que le roi Jean qui avait en sa possession Éléonore, sœur d'Arthur, ne vint à s'emparer de la Bretagne, voulut le prévenir. S'étant présenté devant Nantes, les portes lui en furent ouvertes par ordre

» de Guy de Thouars qui n'osa lui résister, quoiqu'il eût
 » formé de mauvais desseins contre ce prince. Philippe fut
 » alors reconnu *seigneur* par les Bretons pendant la minorité
 » de leur princesse, et Guy de Thouars ne fut plus regardé
 » que comme régent, en attendant que sa fille fût en état de
 » gouverner. »

Il me semble que ce texte est assez clair, et qu'en sa présence il n'y a pas lieu de s'étonner que Philippe ait fait frapper des monnaies en Bretagne. Je sais bien que quelques historiens ont voulu contester le fait de la reconnaissance de Philippe comme seigneur de Bretagne ; mais outre que les allégations de l'auteur de l'Art de vérifier les dates sont d'un grand poids, la découverte des deniers de Rennes suffisait pour l'établir.

Quoi qu'il en soit, voici de nouveaux monuments dont l'authenticité est certaine ; ce sont des preuves irréfragables et devant lesquelles aucun doute n'est plus permis.

Examinons attentivement ces quatre monnaies ; elles en valent la peine. PHILIPPVS REX. DVX BRITANIE. Celle-ci est la plus importante de toutes ; elle consacre le droit de Philippe, puisqu'il y prend le titre de duc de Bretagne.

BRITAN DVX REX. R̄. TVRONVS CIVI. Sur cette monnaie qui est peut-être antérieure à la première, Philippe ne met point son nom. Pourtant je crois qu'elle ne peut être attribuée qu'à lui, puisqu'il y a les doubles titres de duc et de roi.

Peut-être aussi ne faut-il pas donner une grande importance à ce denier qui pourrait bien n'être qu'un accident de monnoyage. De plus habiles que moi en décideront.

PHILIPPVS REX.—GVINGAMP. Il est évident que Philippe se voyant reconnu seigneur de Bretagne, s'est empressé de profiter de son droit de monnoyage, et qu'il a tenu à émettre des deniers aux différents types connus dans cette province.



C'est ce qui l'a engagé sans doute à faire frapper le quatrième denier où son nom est remplacé par celui du comte Étienne. Je l'ai déjà dit, ce type est habituel sur les monnaies de Guingamp, et il n'y a rien d'étonnant à ce que Philippe s'en soit aussi emparé; d'ailleurs la similitude complète de fabrication rend l'attribution à ce prince fort plausible.

Néanmoins s'il est certain, ainsi que quelques auteurs le rapportent, qu'Alix ait épousé Henri d'Avaugour, cette monnaie pourrait être attribuée à ce seigneur, qui du côté de sa femme aurait pris le titre de duc de Bretagne, et du sien aurait continué le type de Guingamp. Je n'appuierai pas sur cette hypothèse, car, outre que le fait n'est pas prouvé, l'examen de ce denier rend, je le répète, la première attribution beaucoup plus probable.

Du reste, en revenant aux monnaies de Philippe, il est fort supposable qu'après la prise de Nantes, le monnayage au nom de ce roi ne fut qu'un hommage qu'on lui rendait dans les différents ateliers monétaires de la Bretagne: à Nantes avec DVX BRITANIE: à Rennes avec REDONIS CIVI; à Guingamp avec le type et la légende des monnaies au nom d'Étienne. Les deniers de Rennes étant au type des tournois, il en fut sans doute frappé davantage et de plusieurs coins. Mais, en définitive, le roi n'étant resté que suzerain de la Bretagne, la monnaie continua à être propre à l'autorité ducale, et ces monnayages extraordinaires n'eurent pas de suite, ce qui expliquerait l'extrême rareté des pièces dont il est question.

Si les quatre nouvelles monnaies que je produis n'ont pas l'avantage de résoudre un problème historique, ainsi qu'on aurait pu le croire au premier coup d'œil, elles n'en sont pas moins fort curieuses, et je me félicite d'avoir été assez heureux pour faire de telles conquêtes à la science.

N^o 10. DVX BRITANIE. Type des monnaies d'Eudes R^l. GVINGANPIS. Croix



N° 11. Mêmes légende et type. R̄. GVINGANP. Croix.

Ces monnaies appartiennent évidemment à Pierre Mauclerc, qui le premier posséda Guingamp. Leur découverte est importante pour la numismatique bretonne, en ce qu'elle permet d'attribuer avec certitude à ce duc les monnaies si nombreuses au trésor de Mareuil de NANTIS et REDONIS CIVI. On était depuis long-temps incertain sur leur attribution ; je crois qu'en présence de ces deux nouvelles monnaies, dont l'identité, sauf la légende, est complète avec les premières, il ne peut plus rester d'incertitude. La longue durée du règne de Pierre Mauclerc, et la grande quantité de ces deniers anonymes trouvés à Mareuil sont de nouvelles preuves en faveur de cette attribution. M. de Chasteigner, dans son Catalogue des monnaies du dépôt de Saint-Eutrope de Saintes, inséré au n° 3 de la Revue de cette année, cite, d'après D. Morice, une charte de 1215 où il est fait mention de la monnaie de Guingamp. Il s'agit très probablement de celles que nous venons de décrire, et non du CASTRI GIGANPI, dont l'attribution à Pierre Mauclerc me semble fort contestable.

J'aurais désiré d'entrer dans de plus grands développements, déduire toutes les conséquences historiques qui découlent de cette découverte et citer les textes à l'appui ; mais je suis tout-à-fait dépourvu des sources nécessaires. Je laisse donc à de plus heureux que moi le soin de suppléer à mon insuffisance. Mon compatriote, M. Fillon, s'est, lui aussi, occupé des conséquences de la trouvaille de Mareuil, peut-être jugera-t-il à propos de produire les documents que je sais qu'il a réunis.

Maintenant il me reste à rechercher à quelle époque peut remonter l'enfouissement de Mareuil. Je crois qu'il faut le placer au commencement du XIII^e siècle. L'ensemble des monnaies qui le composent paraît le prouver d'une manière certaine.

Un fait important a signalé la moitié de ce siècle, c'est la bataille de Taillebourg (1242) et l'enfouissement de Mareuil pourrait avoir eu lieu à cette époque. Le trésor caché aurait appartenu à quelques seigneurs français de l'armée de Louis IX; les monnaies de la découverte que l'on pourrait, à la rigueur, attribuer à ce roi sont toutes d'une belle conservation, ce qui est déjà une présomption. La démonétisation des monnaies anglaises s'expliquerait naturellement, elles n'auraient figuré là que comme appoint et l'on sait que cela avait lieu quelquefois. Leur titre plus élevé que celui des autres monnaies vient d'ailleurs à l'appui de cette supposition.

Enfin, en remontant encore de quelques années, une seconde conjecture se présente. Celle-ci, qui m'a été suggérée par M. Fillon, me semble la plus plausible; c'est que le trésor de Mareuil a été enfoui lors du succès de Louis VIII sur les Anglais, en Poitou (1224), antérieurement à la trêve que ce prince fit avec Aymery, vicomte de Thouars, qui avait succédé à Richard dans le gouvernement de l'Aquitaine, au nom de Henri III. (*de Gest. Lud. VIII. auct. in coæt. coll. d'A. Duchesne*).

La prise de Niort, de Saint-Jean-d'Angély, de la Rochelle et de beaucoup d'autres places jusqu'à la Garonne, dut nécessairement porter le plus grand trouble dans nos contrées.

La présence d'un vicomte de Thouars dans ces événements vient puissamment à l'aide de cette conjecture, puisqu'à cette époque Mareuil appartenait à un seigneur de cette maison si puissante en Poitou.

Une seule monnaie vient contredire cette supposition, c'est celle d'Henri, comte de Bar, que M. de Saulcy (monnaies des comtes de Bar, pl. 1^{re}, n^o 4) donne à Henri III, de 1296 à 1297, jusqu'en 1302; mais je ferai observer que Duby l'attribue à Henri I^{er}, de 1170 à 1191: il y a lieu de la reporter à celui-ci. Cette opinion ressort de l'ensemble de la découverte. Ce qui y

ajoute quelque poids c'est que l'unique denier que j'ai rencontré est presque fruste, ce qui annonce qu'il avait circulé long-temps avant d'être enfoui.

Enfin à l'époque de cet enfouissement au commencement du XIII^e siècle, et, je le répète, l'examen des monnaies qui le composent paraît le démontrer d'une manière concluante, il en résulterait encore :

1^o Que les deniers de Vendôme appartiennent à Jean II, III ou IV de 1202 à 1239;

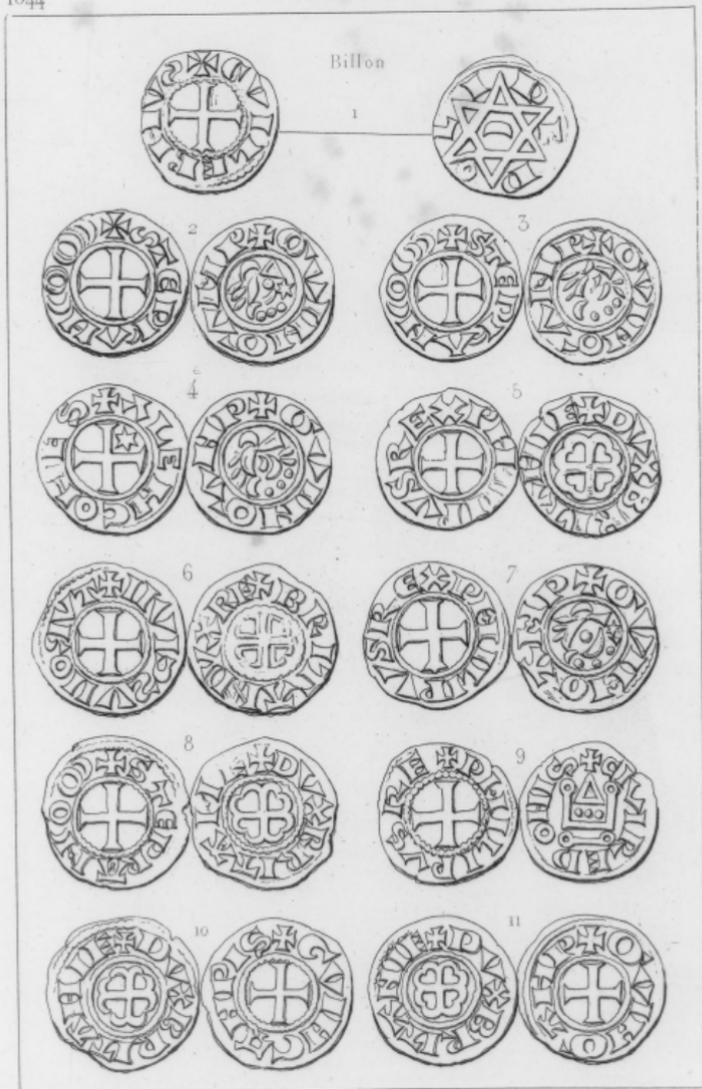
2^o Ceux de Champagne à Thibault III ou IV et de préférence à ce dernier de 1201 à 1253 à cause de leur belle conservation au trésor de Mareuil;

3^o Enfin qu'il faut attribuer d'une manière en quelque sorte certaine à Philippe-Auguste et à Louis VIII, tous les deniers portant TVRONVS CIVI.

Ces conclusions, ainsi que celles que j'ai prises plus haut, pourront être combattues par des arguments plus ou moins plausibles, mais on ne pourra pas remplacer cette conviction intime qui naît de l'examen approfondi d'une telle masse de monnaies, de l'état de conservation de quelques-unes et des rapprochements que seul j'ai pu faire.

Les n^{os} 5 et 7 appartiennent à M. Fillon, le n^o 6 à M. Rousseau. Toutes les autres monnaies font partie de ma collection.

F. POEY D'AVANT.



A. Billon. del.

B.C. 50.

DECOUVERTE DE WAREUIL-VENDÉE.